

Bulletin d'inscription
au stage
"Les gestes essentiels du massage californien "
Figanières – Draguignan (Var)

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse	Adresse
Tél :	Tél :
Mail :	Mail :

Dates et heures du stage : 3 h le _____ de _____ à _____
: 3 h le _____ de _____ à _____
: 3 h le _____ de _____ à _____

- Je m'inscris au stage "Les gestes essentiels du massage californien" à Ampus (Var) pour un montant total de 225€ par stagiaire.
- Je joins un chèque d'arrhes de 30% soit 67€ par stagiaire à l'ordre d' Anouk Pinon En cas d'annulation de mon inscription moins d'un mois avant le début du stage, les arrhes correspondantes au stage annulé ne pourront être remboursées et seront retenues (sauf cas de force majeure).
- Mon inscription sera effective à compter de la réception par voie postale du bulletin d'inscription et du chèque d'arrhes.
- J'ai pris connaissance des modalités d'inscription détaillées au verso.

Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles, dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription accompagnés des arrhes et sera confirmée par un courriel.

Date et signatures :

Les modalités du déroulement du stage seront communiquées après votre inscription.

Contact:

Anouk Pinon
Les Escabrolles
83830 Figanières tél: 07 70 30 17 82 anouk.pinon@yahoo.com

Siret : 530 480 953 00013 APE 8690F Adhérente à la Fédération Française de Massage Traditionnel de Relaxation

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les arrhes ne seront encaissées qu'au début du stage.
Le solde est à régler au plus tard le premier jour du stage.

INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée du stage:

- Du fait du formateur, le contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
- Dans le cas de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de la prestation en cours est due. Si l'annulation survient plus de 14 jours avant le début de la prestation, le contrat est résilié sans frais. Si l'annulation survient entre 13 jours et 7 jours avant le début de la prestation 30% de la prestation reste due par le stagiaire. Si l'annulation survient moins de 7 jours avant le début de la prestation, 50% de la prestation reste due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Le stage Les formateurs se réservent le droit de décaler la date de début d'une formation voire de l'annuler si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation les arrhes versées sont restituées. Les modalités de décalage sont communiquées au moins une semaine avant le début de la première session.